



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2026

Article L2121-25 du CGCT

Numéro	Objet de la délibération	Décision du Conseil
2026-46	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026	Adoptée
2026-47	Affectation des résultats 2025	Adoptée
2026-48	Vote du Budget Primitif 2026	Adoptée
2026-49	Vote de la fiscalité directe locale – Exercice 2026	Adoptée
2026-50	Composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (C.C.L.E.)	Adoptée
2026-51	Composition de la commission d'Appel d'Offres (CAO)	Adoptée
2026-52	Composition de la commission d'Appel d'Offres « Marché À Procédure Adaptée » (CAO MAPA)	Adoptée

Affiché le 05 05 2026

Le Maire, Nathalie BOUFFORT



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2026 – 20 Heures 00

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (25) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE (arrivée à 20h04), M. Bruno GIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (arrivée à 20h06), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER (arrivé à 20h07), Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, Mme Aurélie ROYER, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Sylvia LAMBERT, M. Patrick LEVOYER, Mme Laurence DETEY (arrivée à 20h10) ;

Absents, excusés (2) : Mme Christelle MURIEL, Mme Adeline TOUROUL (donne pouvoir à Cyril SIRRE) ;

2026-46_ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Madame le Maire soumet le projet de Procès-Verbal de la séance du 2 avril 2026 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix avec deux abstentions (M. LEVOYER, Mme DETEY), décide :

D'APPROUVER le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de pouvoirs : 1
Date de convocation : 17/04/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Isabelle HAMEL



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2026 – 20 Heures 00

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (25) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE (*arrivée à 20h04*), M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DERoyANT (*arrivée à 20h06*), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER (*arrivé à 20h07*), Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, Mme Aurélie ROYER, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Sylvia LAMBERT, M. Patrick LEVOYER, Mme Laurence DETEY (*arrivée à 20h10*) ;

Absents, excusés (2) : Mme Christelle MURIEL, Mme Adeline TOUROUL (donne pouvoir à Cyril SIRRE) ;

2026-47_ Affectation des résultats de l'année 2025

Rapporteurs : Nathalie BOUFFORT, Maire et Cyril SIRRE, Adjoint aux finances.

Considérant que le Compte Administratif 2025 a déjà fait l'objet d'un vote en conseil municipal (5 mars 2026), par délibération référencée 2026-11 ;

Considérant qu'il a été décidé depuis d'inscrire des restes à réaliser en recettes d'investissement et pas uniquement en dépenses d'investissement, les restes à réaliser (RAR) s'établissent ainsi :

- Restes à réaliser – dépenses d'investissement : 1 225 802,24 €,
- Restes à réaliser – recettes d'investissement : 713 123 €.

Constatant que le compte administratif présente ainsi les résultats :

	Résultat exercice 2024	Virement SI 2025	Résultat exercice 2025	RAR 2025	Solde des RAR	Chiffres pour l'affectation de résultat
Investissement	238 091,90 €		260 459,97 €	1 225 802,24 € 713 123 €	- 512 679,24 €	- 141 27,37 €
Fonctionnement	1 630 790,08 €	980 423,96 €	421 398,79 €			1 071 764,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix avec deux votes contre (M. LEVOYER, Mme DETEY), décide :

D'AFFECTER ce résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2025	1 071 764,91 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	14 127,37 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recettes de fonctionnement)	1 057 637,54 €
TOTAL affecté au compte 1068	14 127,37 €
Déficit global cumulé au 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002)	- €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025 Ligne 001	498 551,87 €

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de pouvoirs : 1
Date de convocation : 17/04/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Isabelle HAMEL



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2026 – 20 Heures 00

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (25) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE (arrivée à 20h04), M. Bruno GAINON, Mme Rachèle DERoyANT (arrivée à 20h06), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER (arrivé à 20h07), Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, Mme Aurélie ROYER, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Sylvia LAMBERT, M. Patrick LEVOYER, Mme Laurence DETEY (arrivée à 20h10) ;

Absents, excusés (2) : Mme Christelle MURIEL, Mme Adeline TOUROUL (donne pouvoir à Cyril SIRRE) ;

2026-48_ Vote du Budget Primitif 2026

Rapporteurs : Nathalie BOUFFORT, Maire et Cyril SIRRE, Adjoint aux finances

Monsieur SIRRE et Madame BOUFFORT présentent le budget primitif 2026. Ce dernier a été transmis en amont de la séance à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur SIRRE indique que les remarques faites par les élus en commission « Finances » du 9 avril 2026 ont bien été prises en compte.

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 9 avril 2026 : favorable à la majorité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix avec deux votes contre (M. LEVOYER, Mme DETEY), décide :

D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	4 109 208,15 €
Section d'investissement	3 467 807,64 €

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
 Nbre de Conseillers présents : 25
 Nbre de pouvoirs : 1
 Date de convocation : 17/04/2026

Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
 Isabelle HAMEL



Accusé de réception en préfecture
 050-200056521-20260430-202648787-2
 Date de télétransmission : 13/05/2026
 Date de réception préfecture : 13/05/2026

COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2026 – 20 Heures 00

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (25) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE (*arrivée à 20h04*), M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (*arrivée à 20h06*), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER (*arrivé à 20h07*), Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, Mme Aurélie ROYER, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Sylvia LAMBERT, M. Patrick LEVOYER, Mme Laurence DETEY (*arrivée à 20h10*) ;

Absents, excusés (2) : Mme Christelle MURIEL, Mme Adeline TOUROUL (donne pouvoir à Cyril SIRRE) ;

2026-49_ Fiscalité directe locale – Exercice 2026

Rapporteur : Cyril SIRRE, adjoint aux finances.

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.) et l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les collectivités locales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année ou le 30 avril en cas d'élections municipales.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Cela fait plusieurs années que les taux d'imposition pour la fiscalité directe locale restent inchangés sur le territoire communal. Il est proposé de ne pas les modifier cette année encore.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.) ;

Vu l'avis de la commission des « finances » du 9 avril 2026 : favorable à l'unanimité pour le maintien des taux de 2025 ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix avec trois abstentions (Mme LAMBERT, M. LEVOYER et Mme DETEY), décide de :

FIXER les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

TAXE	TAUX VOTES
Taxe foncière (propriétés bâties)	36.72 %
Taxe foncière (propriétés non bâties)	26,24 %
Taxe d'habitation	9,09 %

AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de pouvoirs : 1
Date de convocation : 17/04/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Isabelle HAMEL



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2026 – 20 Heures 00

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (25) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE (*arrivée à 20h04*), M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DERoyANT (*arrivée à 20h06*), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER (*arrivé à 20h07*), Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, Mme Aurélie ROYER, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Sylvia LAMBERT, M. Patrick LEVOYER, Mme Laurence DETEY (*arrivée à 20h10*) ;

Absents, excusés (2) : Mme Christelle MURIEL, Mme Adeline TOUROUL (donne pouvoir à Cyril SIRRE) ;

2026-50_ Commission de Contrôle des Listes Electorales

Rapporteur : Nathalie BOUFFORT, Maire

A l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de mettre en place une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

La réforme de la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales uniformise la composition des commissions pour l'ensemble des communes. Un seul critère est à prendre en considération : le nombre de liste ayant obtenu des sièges au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article R.7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont désignés par arrêté préfectoral pour la durée du mandat.

Composition de la commission

Selon la taille de la commune (plus ou moins de 10 000 habitants), ces commissions de contrôle sont composées de trois ou cinq membres, pris dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, parmi les volontaires.

Le Maire, ses adjoints ainsi que les conseillers municipaux ayant reçu une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Dans une commune nouvelle, cette règle s'applique également au Maire délégué et adjoint délégué, quelle que soit la nature de leur délégation.

Pour la commune de Ducey-Les Chéris, trois listes siègent au Conseil Municipal. Ainsi, la commission de contrôle des listes électorales est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants **au maximum**.

Ces membres sont issus :

- **De la première liste des candidats avec 3 membres titulaires et 1 suppléant pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;**

- **De la seconde liste avec 1 membre titulaire et 1 suppléant** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- **De la troisième liste avec 1 membre titulaire et 1 suppléant** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les suppléants sont désignés selon les mêmes modalités que les titulaires, dans l'ordre du tableau et sur la base du volontariat. Chaque membre titulaire peut avoir un suppléant, nommé explicitement dans l'arrêté préfectoral. Ce suppléant est autorisé à siéger en lieu et place du titulaire, que ce soit de manière temporaire ou définitive, et ce, jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté modifiant la composition de la commission.

Missions de la commission

La commission de contrôle a deux missions :

- 1- S'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.
- 2- Contrôler la régularité des listes électorales.

La commission doit opérer ces contrôles au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24e et le 21e jour précédant le scrutin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstentions, décide de :

PROCEDER au dépôt d'une liste avec les noms des candidats titulaires et suppléants ;

PROCEDER à l'élection des membres de la Commission « contrôle des listes électorales » au vote à mains levées ;

PROCEDER au vote des membres titulaires et suppléants pour siéger à la Commission « contrôle des listes électorales » :

DECLARER élus pour siéger au sein de la Commission de Contrôle des Listes Electorales » :

Titulaires :

Mme TROCHON Caroline,
M. BELPRE Bruno,
Mme ROYER Aurélie,
M. RIVIERE Christophe,
Mme DETEY Laurence ;

Suppléants :

Mme DEROYANT Rachèle,
Mme LAMBERT Sylvia,
M. LEVOYER Patrick.

AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de pouvoirs : 1
Date de convocation : 17/04/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Isabelle HAMEL



Isabelle Hamel

COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2026 – 20 Heures 00

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (25) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE (*arrivée à 20h04*), M. Bruno GIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (*arrivée à 20h06*), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER (*arrivé à 20h07*), Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, Mme Aurélie ROYER, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Sylvia LAMBERT, M. Patrick LEVOYER, Mme Laurence DETEY (*arrivée à 20h10*) ;

Absents, excusés (2) : Mme Christelle MURIEL, Mme Adeline TOUROUL (donne pouvoir à Cyril SIRRE) ;

2026-51_ Commission d'Appel d'offres

Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), instance choisissant l'attributaire des marchés publics passés en procédure formalisée, sont élus selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Aux termes des articles L.1411-5 et L.2121-21 du C.G.C.T., les candidatures prennent la forme d'une liste comprenant :

- Soit les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants étant égal au nombre de titulaires.
- Soit moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants étant égal au nombre de titulaires.

Cette dernière hypothèse offre la possibilité à un courant minoritaire de présenter une liste.

En premier lieu, le Conseil Municipal est tenu de se prononcer sur les conditions de dépôt des listes.

Le dépôt au Maire ou au secrétaire de séance dès l'ouverture de séance du Conseil Municipal est possible.

Par ailleurs, les élections se déroulent au scrutin secret, excepté si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du C.G.C.T. Aucun panachage ni vote préférentiel n'est autorisé. Chaque membre du Conseil Municipal s'exprimant en faveur d'une liste (article D.1411-3 du C.G.C.T.).

Vu les articles L.1411-5 et L.2121-21 du C.G.C.T ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, du Maire ou son représentant, Président, et par trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle ;

Considérant que la délibération 2026-29 prise en Conseil Municipal du 2 avril 2026 ne répond pas aux exigences réglementaires concernant le nombre de membres nommés, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide de :

PROCEDER au dépôt d'une liste commune de candidats titulaires et suppléants respectant le principe de la représentation proportionnelle ;

PROCEDER au vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres à mains levées ;

DECLARER élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

Mme Sophie BELLOIR,
Mme Laurence DETEY,
M. Franck DALLAIN.

Suppléants :

M. Raynald PIQUET,
M. Bruno GAIGNON,
M. Patrick LEVOYER.

AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de pouvoirs : 1
Date de convocation : 17/04/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Isabelle HAMEL



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2026 – 20 Heures 00

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (25) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE (*arrivée à 20h04*), M. Bruno GIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (*arrivée à 20h06*), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER (*arrivé à 20h07*), Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, Mme Aurélie ROYER, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Sylvia LAMBERT, M. Patrick LEVOYER, Mme Laurence DETEY (*arrivée à 20h10*) ;

Absents, excusés (2) : Mme Christelle MURIEL, Mme Adeline TOUROUL (donne pouvoir à Cyril SIRRE) ;

2026-52_ Commission d'Appel d'Offres pour les Marchés À Procédure Adaptée "MAPA"

Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur souhaite une assistance technique et d'aide à la décision ;

Madame le Maire propose de créer une commission « Marché À Procédure Adaptée » afin d'assister le Conseil Municipal dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres concernant les marchés passés en procédure adaptée pour des montants compris entre 214 000 € H.T. et 5 350 000 € H.T.

La composition de cette commission « Marché À Procédure Adaptée », qui pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer le marché, pourrait être identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres en termes d'effectif : 3 titulaires et 3 suppléants.

Par ailleurs, les élections se déroulent au scrutin secret, excepté si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

La commission sera présidée par le Maire ou son représentant.

Pourront être convoqués aux réunions de la commission « Marché À Procédure Adaptée » à titre consultatif :

- le comptable ;
- les agents compétents dans le domaine objet du marché.

Mme le Maire propose aux représentants des deux minorités élues de présenter une liste commune de candidats titulaires et suppléants respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Vu les articles L.1411-5 et L.2121-21 du C.G.C.T ;

Considérant que la délibération 2026-30 prise en Conseil Municipal du 2 avril 2026 ne répond pas aux exigences réglementaires concernant le nombre de membres nommés, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres MAPA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide de :

PROCEDER au dépôt d'une liste commune de candidats titulaires et suppléants respectant le principe de la représentation proportionnelle ;

PROCEDER au vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres MAPA à mains levées ;

DECLARER élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres MAPA :

Titulaires :

Mme Sophie BELLOIR,
M. Patrick LEVOYER,
M. Franck DALLAIN.

Suppléants :

M. Raynald PIQUET,
M. Bruno GAIGNON,
Mme Laurence DETEY.

AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de pouvoirs : 1
Date de convocation : 17/04/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Isabelle HAMEL

